Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Recu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022



ID: 060-216004101-20220926-DEC_2022_N283-AU



Ville de Montataire –
DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS
DK/NC/FP – décision n° 32-2022
Contrat de maintenance du progiciel et du portail ORPHEE avec C3rb informatique

Fait à Montataire, le 26 septembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

Contrat de maintenance du progiciel et du portail ORPHEE avec la société C3rb informatique

Le Maire de Montataire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la propriété intellectuelle,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du code de la commande publique, et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'acquisition du progiciel ORPHEE Média auprès de la société C3rb informatique.

Considérant la proposition de la société C3rb informatique,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat de maintenance du progiciel et du portail Orphée avec la société C3rb informatique sise ZA de Lioujas – rue de l'Aubrac – 12740 LA LOUBIERE.

Article 2: le contrat de maintenance est établi pour une durée d'un an du 01/01/2023 au 31/12/2023. Il sera reconductible ensuite sur une année civile, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 1 an sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2024.

Article 3: le montant de ce contrat est fixé à la somme de 4.089,05 € HT annuel. Cette redevance forfaitaire est indexée sur l'indice SYNTEC et sera révisée annuellement, au 1^{er} janvier de chaque année, valeur prise au dernier indice connu à la date de révision.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022



ID: 060-216004101-20220926-DEC_2022_N283-AU

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS
DK/NC/FP – décision n°32-2022
Contrat de maintenance du progiciel et du portail ORPHEE avec C3rb informatique

Article 4 : l'ampliation de cette décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Senlis,
- Monsieur le Trésorier Principal de Creil.

Article 5 : sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision :

- Madame la directrice générale des services,
- Madame la directrice des services financiers,
- Le prestataire C3rb informatique.

Le Maire, Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino

ID: 060-216004101-20220926-DEC_2022_N283-AU

Affiché le 28/09/2022



Progiciel Orphée

CONTRAT DE MAINTENANCE

ANNEXE 1

Descriptif	Qté	Base de la Redevance En Euros	Maintenance Annuelle H.T En Euros
Média PGS.Net			
Gestion du catalogue			
Client Z3950 pour la dérivation de notices			
Importation et exportation de notices selon la norme ISO 2709 et la recommandation 995	:		
Gestion des périodiques	1		3065.48 €
Gestion des acquisitions			
Gestion des adhérents			
Gestion des prêts, retours et réservations			
Edition et statistiques			
Catalogue en ligne (inclus)			
Consultation du catalogue en ligne			
Gestion des nouveautés			
Consultation du compte lecteur	į		
Amazon ou Electre, abonnements à des recherches via des flux RSS			
Licence(s) poste(s) professionnel(s) supplémentaire(s)	8		766.38 €
Licence(s) portable autonome	1		257.20 €
Montant Total H.T. de la redevance Annuelle du SIGB			4089.05€
Portail Orphée Média	1	·	300.00 €
Maintenance du Portail Offerte			-300.00€

Médiathèque Municipale de Montataire

Date d'effet : **01/01/2023**

Facturation Annuelle Terme à échoir sur Année Civile

A La Loubière, le 06/09/2022

"Le Prestataire" M. Cerles Casimir, Président de la société C3rb

C3rb infoymatique

ZA de Lioujas - Rue de l'Aubrac 12740 | A TOUBLERE Tél. : 05 65 47 93 02 - orphee@c3rb.fr Sign 253 847 47 00111 - APE 6202A A Montataire, le

"L'utilisateur"

Jean-Mene BosiHo